



## PROCÈS-VERBAL N° 15

---

<b>Réunion du :</b>	19 décembre 2022
<b>Présidence :</b>	Sylvain DENIS
<b>Présents :</b>	Wahib ALIMI – Joël BEASSE – Alain CHARRANCE – Willy FRESHARD – Céline PLANCHET
<b>Assiste :</b>	Oriane BILLY
<b>Excusés :</b>	Arnaud VAUCELLE – Gérard NEGRIER – Gabriel GO

---

### Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club de NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL (553688), et du NANT'EST FOOTBALL CLUB (519335), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

M. Joël BEASSE, membre du club de l'ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB (852483), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Alain CHARRANCE, membre du club du S.C. NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS (502159), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Céline PLANCHET, membre du club de POUZAUGES BOCAGE FC (551170), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

---

## 1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

## **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

## **2. Coupe Nationale Futsal**

### **➡ Homologation des résultats des rencontres de la Finale Régionale**

La Commission homologue les résultats des rencontres de la Finale Régionale, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité. Elle remercie les clubs qui ont saisi le résultat de leur match dans les délais réglementaires, et remercie par ailleurs les clubs recevant pour leur accueil.

### **➡ Phase nationale**

La Commission félicite les clubs s'étant qualifiés pour les 32èmes de Finale : LE MANS FC, L'ILE D'ELLE, ANF FUTSAL et NANTES DOULON FC, et leur souhaite bonne chance pour le tirage national qui se déroulera le mercredi 21 décembre 2022 à 12h00.

## **3. Coupe Pays de la Loire Futsal**

### **➡ Engagements**

La Commission prend connaissance des engagements en Coupe Pays de la Loire Seniors Futsal, à savoir 53 équipes :

- District 44 : 11 équipes
- District 49 : 11 équipes
- District 53 : 13 équipes
- District 72 : 8 équipes
- District 85 : 10 équipes

### **➡ Tirage 1<sup>er</sup> tour**

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 1<sup>er</sup> tour qui auront lieu le samedi 21 janvier 2022 à 16h00 sur le terrain du club premier nommé.

Les exempts sont les suivants :

- 3 équipes encore en lice en CN Futsal : ILE D'ELLE, LE MANS FC et NANTES ANF FUTSAL
- Les clubs de Régional 1 Futsal : CHATEAUBRIANT VOLTIGEURS, LAVAL ETOILE FC 2, MONTAIGU VENDEE FOOT, NANTES ETOILE FUTSAL, NANTES FCTA, NANTES METROPOLE FUTSAL 2, ST HERBLAIN PEPITE, STEPHANOISE FUTSAL

En raison d'un calendrier contraint, la Commission rappelle que les reports ne sont pas possibles. Il appartient au club recevant, s'il considère ou si son installation est inutilisable, de solliciter son adversaire. Si ce dernier est en mesure de recevoir, la rencontre celle-ci doit être inversée. A défaut, il appartient au recevant de rechercher une installation de repli neutre et d'en informer le service compétition de la ligue au moins 5 jours avant la rencontre.

## 4. Championnat Régional 2 Futsal

### ➡ Demande de modification

La Commission prend connaissance du courriel du club du F.C. DE TOUTES AIDES NANTES (n°523294).

La Commission, au regard des éléments transmis par le club, modifie le calendrier des oppositions du Groupe B et le transmet à l'ensemble des clubs de ce groupe.

## 5. Matches reportés

La Commission fait le point sur les matches reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

	Niveau de compétition	N° de match	Match	Date initiale	Date fixée
1	R1 Féminin	25292022	MONTAIGU VENDEE FOOT 2 / TRELAZE FOYER 3	19.10.2022	A fixer
2	R1 Féminin	25292050	LES SABLES FUTSAL 1 / TRELAZE FOYER 3	10.12.2022	A fixer
3	U13	25291766	LAVAL ETOILE FC 1 / MONTAIGU VENDEE FOOT 1	30.10.2022	A fixer
4	U13	25300475	STEPHANOISE FUTSAL 1 / NANTES ANF FUTSAL 1	03.12.2022	A fixer
5	U18	25291182	LES SABLES FUTSAL 1 / NANTES ANF FUTSAL 1	20.11.2022	A fixer

## 6. Finale Coupe Régionale U15 Futsal

### ➡ Organisation

La Commission rappelle les 6 finalistes :

- U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU (502227)
- ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL (590211)
- FOOTBALL CLUB BEAUPREAU LA CHAPELLE (540442)
- ST. LAVALLOIS MAYENNE F.C. (500016)
- A.S. LE MANS VILLARET (525613)
- LA ROCHE VENDEE FOOTBALL (507000)

La Commission précise aux finalistes que la Finale Régionale aura finalement lieu le dimanche 12 février 2022 : convocation prévue à 9h30, fin estimée aux alentours de 17h00.

La Commission procédera à la convocation pour cette Finale Régionale début janvier, et transmettra le détail de la journée aux clubs à cette occasion.

## 7. Championnat Régional 1 Féminin Futsal

### ➡ Championnat

La Commission fait le point sur la 1<sup>ère</sup> phase du Championnat Régional 1 Féminin Futsal.

La Commission rappelle aux clubs ayant un match un retard que celui-ci devra être joué pour avant la date de la dernière journée des matchs aller.

La Commission fait le point sur l'organisation de la 2<sup>ème</sup> phase du Championnat Régional 1 Féminin Futsal.

## 8. Challenge National Féminin Futsal

### ➡ Finale

La Commission prend connaissance du courriel de la FFF.

## 9. Divers

### ➔ Courriel de l'U.S. STEPHANOISE DE FUTSAL (n°563918)

La Commission prend connaissance du courriel du club, et précise au club qu'une proposition sera faite à l'Assemblée Générale.

### ➔ Groupe de travail Avenir du Futsal

Le groupe de travail continue ses travaux, une troisième réunion est prévue en visioconférence le lundi 16 janvier 2023.

## 10. Calendrier

**Prochaine réunion** : Mercredi 25 Janvier à 18h30 à St Sébastien sur Loire.

Le Président  
**Sylvain DENIS**



Le Secrétaire de séance  
**Oriane BILLY**

